

SENIORS FEMININES DIVISION 3 TERRITORIALE 2023/2024
--

Article 1 : le championnat Division 3 territorial est doté du challenge départemental.
Se reporter au règlement général des Epreuves Départementales pour le mode d'attribution

Article 2 : Seuls sont qualifiés les joueuses seniors, les joueuses nées en 2006 et toute joueuse autorisée par le Comité du Bas-Rhin, régulièrement licenciée pour le club à la date du match.

Sanction : Match perdu par pénalité

Article 3 : CMCD

DIVISION 3 TERRITORIALE FEMININES 2023-2024				
Division	Sportive	Arbitrage		Technicien
	Nbre d'équipes de jeunes	Arbitres - JA	Juge Arbitre Jeune nés en 2003 - 2004 - 2005 - 2006 - 2007 - 2008 - 2009 - 2010 - 2011	
Division 3	0	0	0	0

Article 4 : Formule

1 Poules de 14 équipes. Durée des matchs : 2 x 30 minutes

L'équipe vainqueur de la rencontre entre les équipes première de leur poule est déclarée Champion du Bas-Rhin et, est qualifiée pour la finale Inter départementale 67-68.

Article 5 : Accession

Les 4 premières équipes accèdent automatiquement en D2TF. Cependant, s'agissant de l'équipe d'un club dont une autre opère en D1TM, elle ne peut accéder à cette division. La première équipe suivante au classement définitif après les matchs de classements, n'étant pas barrée par son équipe en division supérieure accède automatiquement, si elle est classée dans les 5 premiers de sa poule.

Article 6 :

Par ailleurs, en fonction des accessions et relégations dans les divisions supérieures, des montées et des descentes supplémentaires peuvent être prononcées

Article 7 :

Il est rappelé aux clubs recevant les modalités du de l'article du paragraphe 5 du Règlement Générales des Epreuves Départementales.